SILEX

OPPORTUNITÉ OCÉAN

MARS 2020

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en niveau de vie et à l'échéance.
Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « Actions ».

Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.[1], véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.[1]. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en niveau de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
Eligibilité : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes**
Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
ISIN : FR0013478468

Période de souscription : Du 28 Janvier 2020 au 6 Mars 2020 (pouvant être clôturée sans préavis)

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Notations de crédit au 16 janvier 2020 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

POINTS CLÉS

Opportunité Océan Mars 2020, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'Indice **EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index (ci-après « l'Indice »),** qui est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.**
- **En niveau de vie :** Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 1,50 %[1] par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2]** (soit un gain de 6 %[1] par an), si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,69 %[3]) ;
- **À l'échéance des 10 ans :**

  Un remboursement de l'intégralité du capital[1] avec un gain de 1,50 %[1] par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2], si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 15 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un gain de 6 %[1] par an et un taux de rendement annuel net de 3,74 %[3]) ;

  Un remboursement de l'intégralité du capital[1] dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 15 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3]) ;

  Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %[3]).

Opportunité Océan Mars 2020 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :
Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :
Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation[2] ou à l'échéance le 20 mars 2030). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

[1]Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2]Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[3]Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,50 %[1] par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2] l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale[2], l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 15 % par rapport à son niveau initial ;
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2], l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital[1] à l'échéance[2] :** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2].

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
  À l'échéance[2] : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale[2].
  Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 1,50 %[1] par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **L'Indice est calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an ;**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché des Titres de créance) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à la Date d'Échéance[2] :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

[1]Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2]Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[3]Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la Date de Constatation Initiale[1], le 6 Mars 2020, on observe le niveau de clôture de l'Indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Aux 36 Dates de Constatation Trimestrielle[1], on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à l'une de ces dates[2], l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[2]

+

UN GAIN DE 1,50 %[2] PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ DEPUIS LA DATE DE CONSTATATION INITIALE[1]

(soit un gain de 6 %[2] par an)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 3,77 %[3] et 4,69 %[3], selon le trimestre de remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

Sinon, le produit continue.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 6 Mars 2030, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 15 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 20 Mars 2030 :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[2]

+

UN GAIN DE 40 X 1,50 %[2] = 160 %[2]

Soit un gain de 1,50 %[2] par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[1] (soit un gain de 6 %[2] par an)

Soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %[3].

Sinon, si à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 15 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 20 Mars 2030 :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[2]

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3].

Sinon, si à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 20 Mars 2030 :

LE CAPITAL[2] DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %[3]

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

PERFORMANCE DE L'INDICE PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL

PÉRIODE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE

POURCENTAGE DU CAPITAL REMBOURSÉ

SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN

SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1] (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)

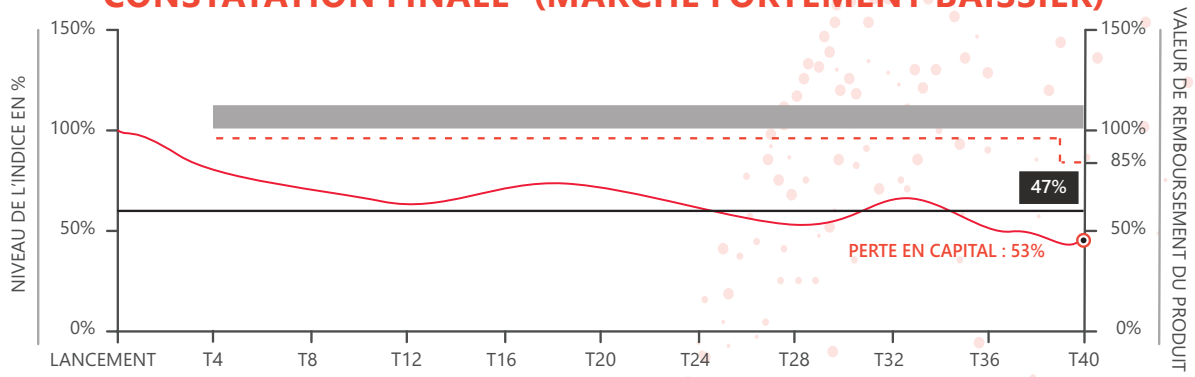

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1] (MARCHÉ BAISSIER)

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (MARCHÉ HAUSSIER)

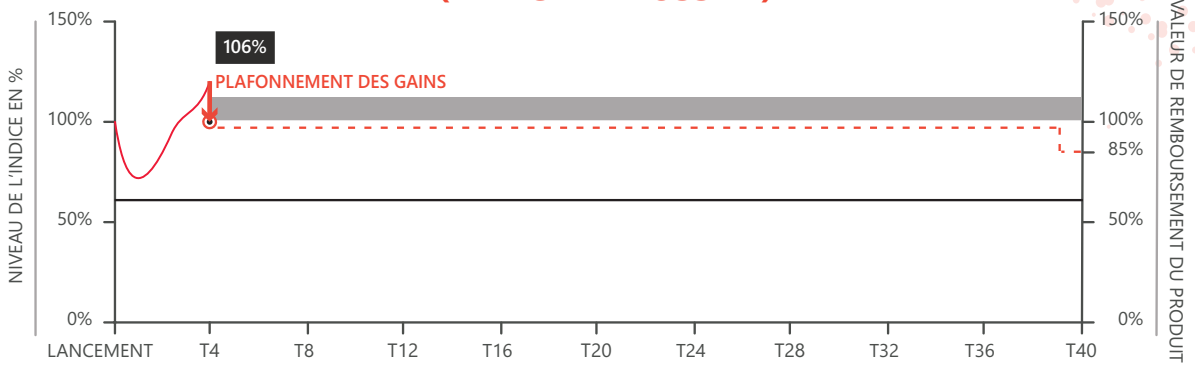

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

[4] Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1], EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL

Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 53 % = 47 % du capital[2], soit un taux de rendement annuel net de -8,17 %[3] (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,24 %[4]).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle[1] et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale[1], la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1] (MARCHÉ BAISSIER)

Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture en baisse de plus de 3 % par rapport à son niveau initial. Le produit continue.
Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital[2], soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3] (supérieur à celui de l'Indice égal à -4,45 %[4]).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (MARCHÉ HAUSSIER)

Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
Trimestre 4 : à la 1ère Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital[2] + 4 x 1,50 %[2] = 106 % du capital[2], soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %[3] (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,09 %[4] du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 6 mars 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
[4] Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO ISTOXX® OCEAN CARE 40 DECREMENT 5 % INDEX

L'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index est composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies selon un critère de liquidité et un critère de respect des océans. Il a été lancé le 30 octobre 2019.
Chaque société est évaluée sur 12 indicateurs de performance en matière d'attention portée à la préservation des océans. Cette notation est issue du modèle de Sustainalytics, un des leaders mondiaux de la recherche ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) auprès des investisseurs et des institutions financières.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index sont :

- L'Indice est calculé par STOXX®, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- Les 40 meilleures entreprises en termes de capitalisation boursière ajustée sont sélectionnées avec au minimum 2 entreprises par secteur ICB (sur un ensemble de 19 secteurs) ;
- La pondération des composants est proportionnelle à la capitalisation boursière ajustée selon le Score Ocean (Sustainalytics) de chacune des actions ;
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre, aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par la sélection de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 est de 3,40 % en 2019 contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index (source : Bloomberg).
Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXOCE5D
Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : https://www.zonebourse.com/EURO-ISTOXX-OCEAN-CARE-40-74059126/
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 19 MARS 2012 AU 16 JANVIER 2020

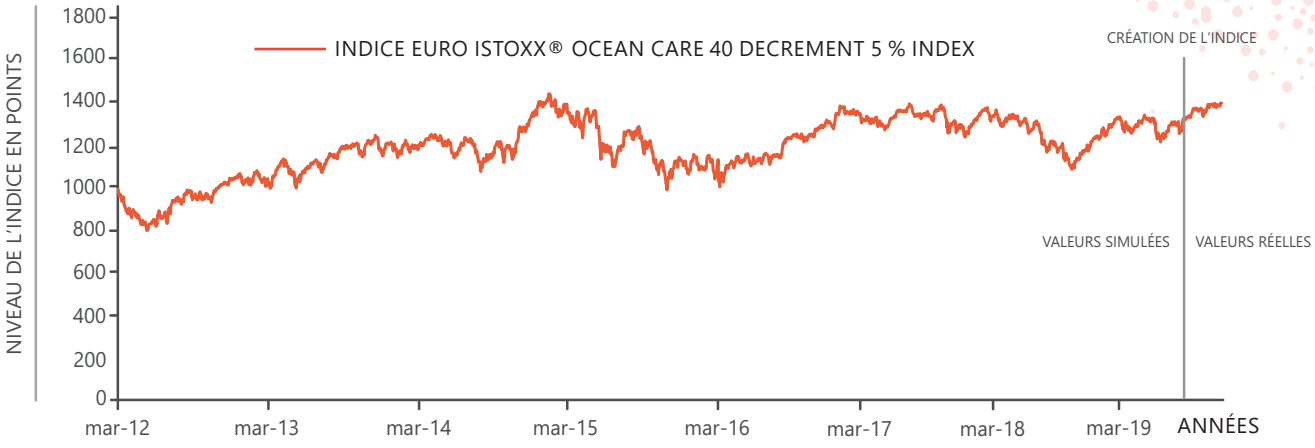

Performances cumulées de l'Indice au 16 janvier 2020			
1 an	**3 ans**	**5 ans**	**Depuis le 19 mars 2012**
20,72 %	11,21 %	13,89 %	38,10 %

Source : Bloomberg, le 16 janvier 2020

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

COMPOSITION DE L'INDICE

Les données suivantes datent du dernier rebalancement ayant eu lieu au mois de décembre 2019.

NOM	SECTEUR	NOM	SECTEUR
Accor	Voyage et loisirs	Kering	Distribution
Airbus	Biens et services industriels	Linde	Chimie
Allianz	Assurance	L'Oréal	Produits ménagers et personnels
Anheuser-Buch Inbev	Alimentation et boissons	LVMH Moët Hennessy	Produits ménagers et personnels
ASML HLDG	Technologie	Neste	Pétrole et gaz
AXA	Assurance	Orange	Télécommunications
BASF	Chimie	Philips	Santé
Bayer	Santé	Repsol	Pétrole et gaz
Banco Santander	Banques	SAP	Technologie
BNP Paribas	Banques	Siemens	Biens et services industriels
Daimler	Automobiles et équipementiers	Sodexo	Voyage et loisirs
Danone	Alimentation et boissons	Stora Enso R	Biens et services industriels
Deutsche Boerse	Services financiers	Unibail-Rodamco-Westfield	Immobilier
Deutsche Telekom	Télécommunications	Unilever NV	Produits ménagers et personnels
E.ON	Services aux collectivités	UPM Kymmene	Biens et services industriels
Ferrovial	Bâtiment et matériaux	Vinci	Bâtiment et matériaux
GRP Bruxelles Lambert	Services financiers	Vivendi	Médias
Iberdrola	Services aux collectivités	Volkswagen	Automobiles et équipementiers
Industria de Diseno Textil SA	Distribution	Vonovia SE	Immobilier
ING GRP	Banques	Wolters Kluwer	Médias

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

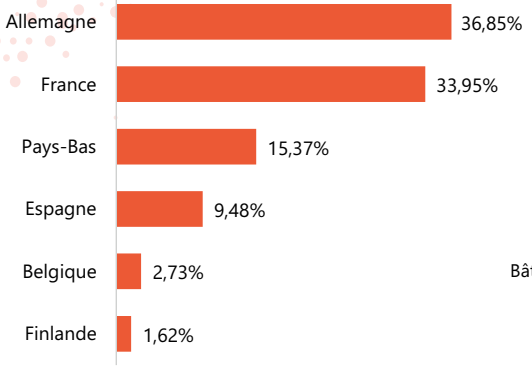

RÉPARTITION SECTORIELLE

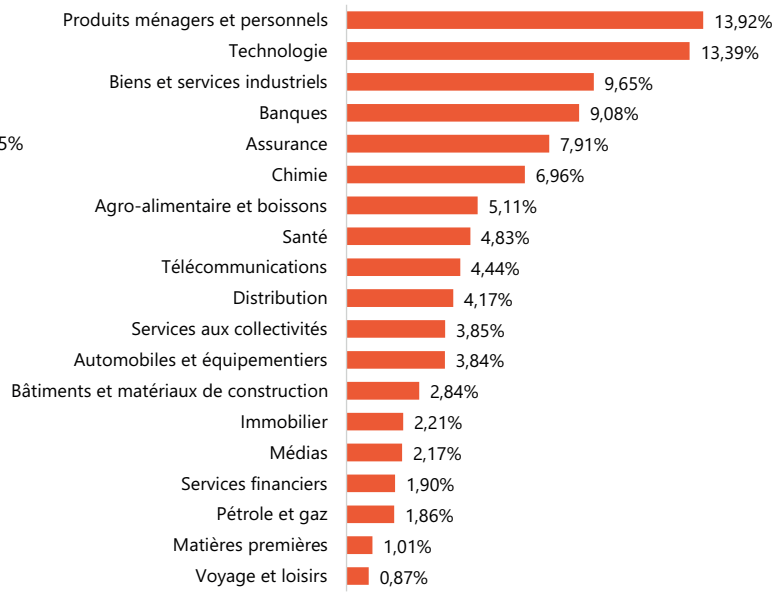

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR0013478468
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 28 janvier 2020.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.[1], véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.[1]. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise	Euro (€)
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Période de souscription	Du 28 janvier 2020 au 6 mars 2020
Garantie en capital	**Pas de garantie en capital, ni en niveau de vie ni à l'échéance**
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent	Indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index **(dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an)** – Code Bloomberg IXOCE5D.
Date d'émission	28 janvier 2020
Date de Constatation Initiale	6 mars 2020
Dates de Constatation Trimestrielle	Le 6 de chaque trimestre ou, si le 6 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant du 8 mars 2021 au 6 décembre 2029
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	Le 20 de chaque trimestre ou, si le 20 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant du 22 mars 2021 au 20 décembre 2029
Date de Constatation Finale	6 mars 2030 (Trimestre 40)
Date d'Échéance	20 mars 2030 (Trimestre 40)
Publication de la Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013478468=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze (15) jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en niveau de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.

[1] Notations de crédit au 16 janvier 2020 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

INFORMATIONS IMPORTANTES

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des titres de créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions européen.
Risque découlant de la nature du produit : en cas de revente du produit avant l'échéance[1] ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1], alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance[1]. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
Risques de marché : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale[1], si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
Risques de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
Risque de crédit : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.
Opportunité Océan Mars 2020 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 28 janvier 2020, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse https://kid.bnpparibas.com/FR0013478468-FR.pdf. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013478468.**
EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, vendu ni parrainé d'une quelconque façon par STOXX, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% Index ou de ses données.

[1]Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

SILEX

SILEX FINANCE
9 rue Beaujon, 75008 PARIS
T : +33 1 83 75 91 94
Mail : contact@silex-fi.com
www.silex-partners.com

© 2020 S I L E X INVESTMENT PARTNERS SA. TOUS DROITS RÉSERVÉS.